



Rétroaction pension alim et entretien maison

Par **marianne**, le **06/12/2007** à **12:27**

Bonjour.

je suis séparée de mon mari depuis le 12 mai 2007. Depuis cette date, il a continué à travailler à l'étranger, à gagner en 4000 et 5000 E par mois. Il a également oublié qu'il avait des enfants. Eu égard à des violences de sa part et de la part de mon beau père, j'ai quitté le domicile conjugal avec mes enfants début août, j'ai trouvé un appartement à louer et j'ai cassé toutes mes tirelires pour offrir à mes enfants un cadre de vie correct. J'ai continué à régler la cantine, la garderie, la mutuelle, bref tout ! Nous sommes passés en conciliation le 20 novembre dernier. Il lui ai demandé de verser 300 E par enfant et par mois. Il doit également prendre en charge les crédits de la maison dans la mesure où il en est occupant à titre onéreux. Aujourd'hui, plusieurs questions me tracassent :

- comment se fait-il qu'il ne soit pas accordé au moins une petite rétroaction (nous en avons demandé une à compter de septembre) ?
- comment m'assurer que la maison soit correctement entretenue dans la mesure où il ne sait pas encore si il rachète ma part ou si nous la vendons ? (il faut savoir que sur sa dernière rotation, aucun entretien ext ou int n'a été fait !)

Merci par avance de l'intérêt que vous m'accorderez

Marianne